



## Fédération Nationale des Syndicats de Transports CGT

### Communiqué

#### **Ordonnances : La CGT aurait eu raison ??? Poker menteur : il n'y avait pas de sujet, mais il y a un accord, Pourquoi ?**

Suite aux mobilisations du 12, du 21 et notamment du 25 septembre par les salariés des transports, se tenait, hier, une commission paritaire de branche réunissant l'ensemble des organisations syndicales et patronales composant l'ensemble des secteurs d'activités.

Celle-ci avait pour ordre du jour la sécurisation des éléments de rémunération pour les secteurs voyageurs, transports de fonds et valeurs, sanitaires, activités auxiliaires, logistique, déménagement, coursiers et transports de marchandises.

Cette paritaire faisait suite à la réunion provoquée par la ministre du transport le jeudi 28 septembre où ont été soulevées des interrogations et un certain nombre de problématiques sur les rémunérations.

Dès le début de la négociation, un projet d'accord a été présenté et validé unanimement des deux côtés de la table. C'était sans compter sur le ministère du travail qui s'est invité à distance, par l'intermédiaire du président de la commission paritaire. Le fait est qu'il n'était pas question de perdre la face, pour le ministère du travail, concernant les ordonnances.

De l'aveu du patronat, ils subissent les ordonnances et que celles-ci gênent le dialogue social dans la branche et amènera du dumping social franco/français.

En milieu d'après-midi, après moult pressions pour faire bouger notre projet d'accord, le ministère du travail nous honore enfin de sa présence. Il a fallu tout un art juridique, du directeur de cabinet de madame Pénicaud pour accéder à la demande de toutes les organisations syndicales et professionnelles.

Tard dans la soirée, nous avons trouvé un consensus qui règle la question de la négociation entreprise par entreprise et laisse toutes ces prérogatives à la branche concernant l'ensemble des éléments de rémunération de la branche. Nous retrouvons ainsi la hiérarchie des normes conforme aux orientations de la CGT.

Ceci constitue une première entorse aux ordonnances et favorise la négociation collective de la branche. La mobilisation et le rapport de forces peuvent faire bouger les lignes et monsieur Macron et sa politique quoi qu'il en dise, se plie à la volonté de la rue !!!!

Pour rappel, en 2016, déjà, les conducteurs routiers faisaient plier le précédent gouvernement sur les heures supplémentaires.

La convergence des luttes doit s'intensifier de manière à obtenir le retrait total des ordonnances et dans un cadre plus général que l'ensemble des fédérations de la CGT s'attèlent à ce premier recul qui doit en appeler d'autres.

La branche du transport routier CGT reste cependant mobilisée sur tous les autres aspects des ordonnances et appelle à rejoindre, en masse, les différents appels à la mobilisation, à commencer par l'appel du 10 octobre. Le mot d'ordre, quoi qu'en disent les médias, n'a pas changé : Le retrait des ordonnances dans son intégralité !!!

La brèche est ouverte, ceux qui luttent peuvent perdre, ceux qui ne luttent pas ont déjà perdu !!!

Montreuil le 5 octobre 2017